

Produit par le Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre, Ressources naturelles Canada. © Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles du Canada, 2018.

Avis de non-responsabilité : cette carte est fournie à titre d'exemple et n'a pas été préparée pour des fins juridiques, d'ingénierie ou d'arpentage.

Remarques à propos de la carte: Les régions désignées décrivent dans le Règlement sur les régions visées par le Fonds pour l'étude de l'environnement (DORS/87-641).

## Régions réglementées par le Fonds pour l'étude de l'environnement

### Régions du Sud

- 1 Le nord des îles de la Reine-Charlotte
- 2 Le détroit d'Hécate
- 3 Le sud des îles de la Reine-Charlotte
- 4 L'île de Vancouver
- 5 Le nord du Labrador
- 6 Le centre du Labrador
- 7 Le sud du Labrador
- 8 Le nord-est de Terre-Neuve
- 9 La pente continentale de Terre-Neuve
- 10 Le nord des Grands Bancs
- 11 Le sud des Grands Bancs
- 12 L'est de la plate-forme Scotian
- 13 L'ouest de la plate-forme Scotian
- 13a Zone d'exclusion de Georges Bank
- 14 La pente continentale Scotian
- 15 Le golfe du Saint-Lauren
- 16 La baie d'Hudson

### Régions du Nord

- 17 Le sud de la mer de Beaufort
  - 18 Le nord de la mer de Beaufort
  - 19 L'ouest de l'archipel — extracôtier
  - 20 Le centre de l'archipel — extracôtier
  - 21 L'est de l'archipel — extracôtier
  - 22 La baie de Baffin
  - 23 Le nord du Yukon
  - 24 Le sud du Yukon
  - 25 Le delta du Mackenzie
  - 26 Au nord du Mackenzie
  - 27 Au centre du Mackenzie
  - 28 Au sud du Mackenzie
  - 29 L'ouest de l'archipel — terrestre
  - 30 Le centre de l'archipel — terrestre
  - 31 L'est de l'archipel — terrestre
- Les droits du FEE ne s'appliquent plus

